

**ARRETE AFFECTANT UNE LIGNE DE TRESORERIE
A LA CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN**

Monsieur le Président du Centre de la mémoire d'Oradour ;

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 20 juillet 2021 portant délégation de signature au Président du Centre de la mémoire d'Oradour et l'autorisant notamment à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 € annuels,

Considérant la nécessité d'assurer une sécurité de trésorerie au Centre de la mémoire d'Oradour qui subit une baisse de ses recettes pendant la période des travaux ;

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Une ligne de trésorerie de 300 000 € est souscrite auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Montant	300 000 euros
Durée	12 mois
Taux d'intérêt	3,34 % fixe
Paiement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Commission d'engagement	0,10 % du montant de la ligne
Commission de mouvement	Néant
Commission de non-utilisation	0,15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirage sur le mois, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à : - Contrôle de la légalité - Mme le Payeur départemental

Fait à Oradour-sur-Glane, le 3 juillet 2026

Le Président,



Fabrice ESCURE

Le Président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux

mois à compter de la présente notification.

centre de la mémoire d'Oradour - L'Auze - 87520 Oradour-sur-Glane / Tél. 0 555 430 430 - Fax 0 555 430 431

